



Echange avec Simon Paillet, Architecte urbaniste, Responsable du Pôle Dynamiques territoriales au Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), en charge du Scot du Chablais, du 25 mai 2021.

Un Scot qui tente d'intégrer une dimension paysagère sur un territoire qui connaît de très grandes pressions démographiques, urbaines, et touristiques.

Le SCoT du Chablais s'étend sur 62 communes organisées en trois EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération (25 communes)
- La Communauté de communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance (22 communes)
- La Communauté de communes du Haut-Chablais (15 communes)

Un Scot porté par les élus du SIAC avec une majorité de travail fait en régie.

Approuvé le 30 janvier 2020 et exécutoire le 26 juillet 2020, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intègre de nombreuses prescriptions et recommandations urbaines et paysagères spatialisées dans un Atlas cartographique comprenant :

- Une carte de **l'armature territoriale** qui distingue les Cœurs urbains, les Pôles d'Interface urbaine, les Pôles structurants, les villages, les stations, en fonction des vocations de chacun (démographie, services, équipements -dont le transport- et formes urbaines...).
- Le SCoT attribue à chaque EPCI et par niveau d'armature des enveloppes foncières maximales pour le développement résidentiel, des objectifs de densité et de typologie d'habitat. (production maximale de maisons individuelles. Des densités et niveaux de construction sont arrêtés pour chacun de ces types d'armature en fonction notamment des rôles de chacun.
- Une carte du **projet stratégique de mobilité des personnes horizon 2035**, qui s'appuie sur l'axe fort du Lemman-express qui relie Evian-les-Bains à Genève et sur les réflexions d'autres en cours : le BHNS, le RER Sud Léman

(liaison Evian - Saint-Gingolph, ainsi que le projet d'autoroute Machilly – Thonon.

- Une carte de **l'armature des espaces agricoles** stratégiques qui fait apparaître les espaces agricoles de forte valeur agronomique et de forte valeur paysagère, destinés à être classés en AP dans les PLU(i),
- Un ensemble de deux cartes **d'armature paysagère, écologique,**
- Une carte sur les **zones d'activités prioritaires,**
- Une carte de **localisation des agglomérations, villages et autres secteurs déjà urbanisés des communes littorales.**

La mise en œuvre du Scot est portée par une **Commission Urbanisme - SCoT** composée de 20 élus qui représentent l'ensemble du territoire et qui ont arrêté plusieurs axes de travail que sont :

- Gérer – Appliquer le SCoT dans les PLU(i) (PLUI de la CA de Thonon, PLUI de la CC du Haut Chablais, et 22 PLU des communes de la CC d'Evian vallée de l'Abondance)
Pour rappel, l'articulation des documents d'urbanisme s'analyse dans un rapport de compatibilité, c'est-à-dire dans un principe de non-contrariété.
- Favoriser l'appropriation du SCoT, travail important de sensibilisation, de formation et de communication auprès de l'ensemble des élus, des équipes techniques du territoire, (organisation de rencontre, de formation, conception de fiche thématique...)
- Accompagner les communes sur les questions d'urbanisme pré-opérationnel. (OAP...)
- Observer les effets du SCoT : mise en place d'un Observatoire du SCOT, avec pour objectifs :
 - Evaluer le SCoT, Suivre et analyser une vingtaine d'indicateurs, notamment le suivi de la consommation d'espace
 - Constituer une base de données sur la base des indicateurs inscrits dans le SCoT
 - Faire de cet Observatoire un outil d'aides à la décision pour les élus avec des données solides, une analyse prospective pour l'aménagement du territoire du Chablais.
- Animer la réflexion collective : le lancement d'une démarche prospective et opérationnelle. Le SIAC est lauréat du dernier Appel à projet Plan de Paysage 2020 du Ministère de la Transition Ecologique.

Se donner des objectifs de qualité paysagère et mettre le paysage en préalable à toute action

Ce Plan Paysage est piloté par les 20 élus de la Commission urbanisme qui constitue son comité de pilotage. Ce plan s'appuie sur le diagnostic paysager contenu dans le Scot et les dispositions du DOO, pour les approfondir et distinguer les principaux types de paysage à travailler. Des **ateliers exploratoires** seront mis en place afin de favoriser l'émergence d'une projection commune en partant d'une problématique concrète sur un secteur identifié (zones d'activités commerciales, dents creuses, extensions urbaines, entrées de village...) L'enjeu sera de poser les bonnes questions, identifier et définir les objectifs de qualité paysagère proposer des outils et une méthodologie de projet, permettre une construction commune conciliant spécificités intrinsèques, adaptabilité aux enjeux locaux, réalité opérationnelle et partagée par tous les acteurs. Ceux-ci déclineront les outils à utiliser en vue d'établir un programme d'actions à moyens et long terme qui sera porté par les différentes collectivités du territoire.

Le temps fort pour y aboutir sera des **randos-Scot-paysage** qui vont démarrer en septembre 2021. Ce sont des parcours avec les élus communaux pour appréhender les paysages sous tous ses aspects selon les lieux parcourus. Il s'agira d'aborder aussi bien des paysages du quotidien, des paysages littoraux, des paysages économiques, des paysages de montagne, des paysages des belvédères, des paysages urbains, des paysages agricoles, des paysages naturels, ... Sur les différents des parcours, des haltes sont organisés pour débattre sur les thèmes d'interventions liés à la question paysagère, les objectifs de qualité paysagère à se donner et choisir des sites test pour les mettre en œuvre.

Ces randos-Scot-paysage se feront sur chaque EPCI. Des temps privilégiés de restitution à l'ensemble du territoire du Chablais seront privilégiés (Conférence des Maires, évènement festif de restitution du Plan Paysage, lancement d'un Observatoire Photographique Participatif avec les habitants...).

Faire vivre la préoccupation paysagère du Scot

Au sein du SIAC le Scot est porté par un **Vice-Président** qui est aussi le Président de la Commission Urbanisme-SCot de 20 élus et le **Pôle Dynamiques territoriales** comprenant pour l'instant un Architecte urbaniste Responsable du Pôle en charge de la mise en œuvre des axes de travail du Pôle, un urbaniste en charge de l'application du SCoT, un géomaticien dédié au SIG, et un chargé de mission en charge de l'Observatoire (en cours de création). Cette commission et ce Pôle peuvent assurer une grande diversité d'actions à des échelles variées, même s'ils ne peuvent intervenir directement sur l'élaboration des PLUI et PLU, sur l'instruction des dossiers et la délivrance des permis de construire, sur les négociations avec les promoteurs, sur l'élaboration des OAP, ... qui sont de la responsabilité des communautés ou des communes, le SIAC ayant la seule compétence du Scot. La Commission et son service peuvent toutefois jouer des rôles importants de conseils, d'expertise, d'animation, d'études, de sensibilisation, de formation, d'ensembliser, de mobilisation

d'acteurs variés, ... et ce particulièrement pour mettre en avant la question du paysage comme préalable à prendre en compte pour bien travailler sur l'ensemble des projets à engager.

Depuis moins d'un an que le Scot est exécutoire, un travail important d'appropriation du SCoT a été lancé à destination des services de l'Etat (DDT 74), des Architectes conseils du CAUE de la Haute-Savoie, des services instructeurs en charge de l'ADS (Autorisation du Droit des Sols) et des chargés de mission PLUi des collectivités. La Commission s'est déjà réunie à trois reprises sur la « connaissance du SCoT », sur « l'enjeu des OAP » dans le cadre des PLUi et PLU, sur la question de « la densité effet de mode ou solution durable ». Prochainement la prise en compte du paysage sera l'occasion du lancement du Plan Paysage pour lequel la Commission assurera le comité de pilotage. Il se fera avec l'assistance d'un bureau d'étude, dans un rôle de co-animation rapprochée avec le SIAC. Il s'appuiera sur deux temps forts : les **Randos-SCoT-Paysage** et sur les **Ateliers exploratoires** qui seront choisis pour définir les **Objectifs de Qualité Paysagère**, et décliner un programme d'actions à moyen et long terme pour le territoire.

Le Pôle Dynamiques territoriales apporte également son expertise aux sollicitations diverses que peuvent faire les élus des collectivités. Celles-ci concernent le plus souvent des projets d'urbanisation futurs au sein des enveloppes bâties ou parfois en extension, surtout lorsqu'ils concernent des projets de construction importante de logements, ou lorsqu'il s'agit de définir ou réinterroger des OAP prioritaires à enjeux paysagers forts parmi le grand nombre d'OAP à réaliser dans le cadre d'un PLUi. Il s'agit aussi de répondre au risque de développement trop rapide sur les Cœurs urbains et les pôles structurants, notamment avec la liaison du Lemman-express.

Le Pôle renforce également ses partenariats et ses échanges avec les territoires voisins (pôle métropolitain du Grand Genève, les SCoT limitrophes), où la question paysagère représente la dimension qualitative des projets de territoire, c'est-à-dire mettre au centre des projets le principe d'un développement équilibré entre projet urbain et maintien des valeurs environnementales.

Un autre volet important est celui du projet d'Observatoire pour d'évaluer et **suivre de façon précise la déclinaison et la pertinence de l'outil SCoT** sur le territoire (la vingtaine d'indicateurs et le suivi de la consommation d'espace), et son impact sur la qualité paysagère, urbaine et architecturale. C'est un instrument de référence **d'aide au suivi du grand document stratégique qu'est un SCoT**, surtout lorsque celui-ci concerne des problématiques très différentes : littoral, montagnes, stations de ski, zones à pression urbaine très forte, densité de circulation, voies autoroutières, liaisons rapides de transports en commun, fréquentation touristique internationale, etc...

L'Observatoire peut aussi être utilisé comme instrument de sensibilisation auprès de très nombreux publics, et même faire l'objet d'animation auprès de la population.

Enfin sur les questions de transitions liées au changement climatique et à l'énergie, peu de choses figurent dans le SCoT. Cela relève davantage de la responsabilité des communautés qui chacune porte et met en œuvre un PCAET. Il n'y a pas pour l'instant à l'échelle du Scot de mission d'accompagnement des Communautés sur leur PCAET, le SIAC étant déjà porteur de beaucoup de grand programme que sont le Géoparc Unesco, la Filière bois, un Programme Leader, un PAT et un Contrat de rivière.